Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_016-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Magali BERTIN — M. Yves FEREY

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylvie VIROLLE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de M. Yves FEREY à Mme Isabelle LE MARCHAND

OBJET : 2026/0225/016 : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2026 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_016-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-20 et L2311-1 à L2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/2806/072 en date du 28 juin 2023 portant usage de la nomenclature M57 pour le budget principal à compter du 1er janvier 2024,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026/0128/002 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
Vu l'avis de la commission finances en date du 10 février 2026,

Monsieur Patrice DUMAS, adjoint au Maire en charge des finances, déplacements et mobilités, présente aux membres du Conseil municipal le projet du budget primitif principal 2026, examiné lors de la réunion de la commission finances en date du 10 février 2026, qui se résume comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 620 000,00	8 620 000,00
Section d'investissement	3 483 500,00	4 295 000,00
TOTAL	**12 103 500,00**	**12 915 000,00**

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 21 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » (Mme Isabelle LE MARCHAND, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Yves FEREY (pouvoir donné à Mme Isabelle LE MARCHAND), Mme Christelle RENAUD et M. Marc-Olivier FERRAND),

- adoptent le budget primitif principal 2026 tel que résumé ci-dessus, en le votant par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour le budget d'investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie VIROLLE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE